



## CONVENTION FINANCIERE

**Année 2023**

**Avenant 1**

### **Entre**

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud, sise rue 34B Jules Sandeau 23200 AUBUSSON, représentée par Mme Valérie BERTIN, en qualité de Présidente, dûment habilitée par délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2023,

### **Et**

L'Association Centre Jean Lurçat- Scène Nationale,  
Sise 16 avenue des Lissiers, BP 11, 23200 AUBUSSON,  
SIRET 31553405700023 - APE 9004Z, Licences d'entrepreneurs de spectacles : 1/1038264-2/1038265-3/1038263,  
représentée par Marie COMBE et Benoit DOAZAN, en qualité de Coprésidentes,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2022 validant la convention pluriannuelle

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025

Vu la délibération en date du 13 avril 2023 portant sur le présent avenant

### **I- OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour but d'établir le montant annuel de la subvention de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud à l'association « Centre Jean Lurçat Scène Nationale », tel que prévu à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

### **II – ARTICLE MODIFIÉ**

L'article **3.4 Pour la Communauté de Communes** est complété pour 2023 comme suit :

La Communauté Creuse Grand Sud attribue, au titre de l'année 2023, une aide d'un montant de **40 000 €** à l'association Centre Jean Lurçat Scène Nationale, conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2023.

### III – ARTICLES INCHANGÉS

Les autres articles restent inchangés

Fait à Aubusson, en deux exemplaires, le

La Présidente de  
Creuse Grand Sud

Valérie Bertin

Les Coprésidentes de la  
Scène nationale d'Aubusson

Benoite Doazan

Marie Combe